

EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre 2023 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 29c

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER à partir de 18h40 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Yvon DELCHET par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAoui par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Autorisation donnée au Maire pour les dépenses d'investissement à mandater dans la limite d'un quart du budget précédent – Budget « parkings couverts »

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1612-1 stipulant que les communes ont la possibilité, jusqu'à l'adoption du budget, d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- Vu les budgets communaux pour l'exercice 2023,
- Considérant que le budget « Parkings couverts » sera voté en avril 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget « parkings couverts » 2023 pour 11 000 €.

Chapitre	Article	Quart du BP
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	7 000.00
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées		7 000.00
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	4 000.00
Total 23 - Immobilisations en cours		4 000.00
TOT GENERAL		11 000.00

2- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 15 DEC. 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 15 DEC. 2023

D29C - 12/12/2023